



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-BC2026_005-DE



Bureau communautaire du 2 février 2026

Objet : Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) - Avenant n°3 - prolongation du contrat

Numéro de délibération : BC2026_005

L'an deux mille vingt six, le deux février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 janvier 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Alain FOUCHER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROS Véronique
GROLEAU Karine
HOUEY Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 26
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) - Avenant n°3 - prolongation du contrat

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°CC2021_083 du conseil communautaire en date du 14 juin 2021 approuvant le Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) des Vals de Saintonge pour la période 2021/2026 et autorisant le président à la signer,

Vu la délibération n°CC2022_093 du conseil communautaire en date du 13 juin 2022 approuvant la signature de l'avenant n°1 engageant le département de la Charente-Maritime dans le CRTE des Vals de Saintonge,

Vu la délibération n°CC2024_141 du conseil communautaire en date du 18 décembre 2024 approuvant la signature de l'avenant n°2 engageant CYCLAD dans le CRTE des Vals de Saintonge,

Considérant que, conformément à la circulaire de la première ministre du 29 septembre 2023 relative à la territorialisation de la planification écologique, la Conférence des parties (COP) de la région Nouvelle-Aquitaine a établi, à l'issue d'une phase de diagnostic et de concertation, une feuille de route régionale 2025-2030 adoptée le 14 février 2025,

Considérant que l'avenant n°3 au CRTE proposé par l'État vise à intégrer ces nouvelles orientations nationales et régionales, à renforcer les objectifs de transition écologique du contrat et à actualiser le cadre partenarial existant sans remettre en cause les engagements antérieurement souscrits,

Considérant que l'avenant n°3 au Contrat pour la réussite de la transition écologique précise, en son article 4, que sa durée est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026, à compter de sa date de signature, et qu'il prévoit la possibilité d'une modification annuelle afin d'assurer son adaptation aux évolutions des priorités et des projets du territoire,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du territoire des Vals de Saintonge, et afin de poursuivre la mise en œuvre cohérente du projet de territoire, d'autoriser le président de Vals de Saintonge Communauté à signer l'avenant n°3 au Contrat pour la réussite de la transition écologique,

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 du Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE), visant à prolonger la date de validité du contrat au 31 décembre 2026,
- d'autoriser monsieur le président à signer cet avenant,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-BC2026_005-DE



Fait à Saint-Jean-d'Angély,